

**Débat public ITER
Réunion de cadrage
2 février 2006 à Manosque**

Thème : Appréciations globales du sujet et de ses incidences, enjeux et méthodes du débat, problématiques et leur hiérarchisation, diversité des sensibilités régionales

Introduction de Patrick Legrand, le président de la commission particulière du débat public (CPDP ITER)

Conditions de tenue du débat

Patrick Legrand a débuté la réunion en rappelant la nécessité de poursuivre le débat dans de bonnes conditions, faisant allusion à la précédente réunion du 26 janvier à Aix perturbée par des manifestants. Il a d'ailleurs regretté la présence renouvelée d'une cinquantaine de manifestants à Manosque, dont les débordements ont dégradé les bonnes conditions du débat.

Iter et le débat public

Devant un parterre de quelque 200 personnes, Patrick Legrand a ensuite rappelé les trois facettes du projet ITER : c'est une installation internationale expérimentale exceptionnelle mais c'est aussi un projet d'équipement avec des conséquences sur les court, moyen et long termes ; enfin c'est une option en matière d'alternative énergétique à long terme.

Principes du débat public

Il a ensuite rappelé trois des grands principes d'un débat public : transparence de la commission indépendante, équivalence de chacun (tout le monde est égal devant le droit à la parole) et nécessité, pour tous, d'argumenter ses propos.

Les temps du débat

Le débat public sur ITER s'effectue en quatre temps principaux, a-t-il précisé. Le premier est celui des trois premières réunions de cadrage, le second celui des réunions thématiques et le troisième celui des réunions dans les communes voisines de l'installation. Le quatrième temps consistera en l'élaboration du compte rendu qui synthétisera les avis émis par les participants lors des réunions. Remis à la Commission nationale du débat public (CNDP), il donnera lieu à un bilan, bilan qui sera ensuite transmis au maître d'ouvrage. Ce dernier aura trois mois pour se prononcer publiquement sur la suite qu'il donne aux remarques faites.

Les invités de la réunion

Patrick Legrand a présenté les membres de la CPDP présents -Carole Guihaumé et Isabelle Giri à ses côtés à la tribune, Patricia Jean et Yves François dans la salle- puis les trois invités de la réunion : Yannick Imbert, directeur de projet auprès du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire chargé des mesures d'accompagnement d'ITER, Pascale Amenc-Antoni, directrice générale de l'agence ITER-France et Michel Chatelier, chef du département recherche sur la fusion au CEA Cadarache.

Yannick Imbert

Yannick Imbert a expliqué qu'à la demande du Premier ministre, les meilleures conditions d'accueil des populations étrangères sur le site étaient mises en œuvre. Il a réaffirmé que les échéances préparatoires qui regroupent les conditions d'accueil des partenaires et le bon déroulement du projet devraient être respectées car la France est engagée vis à vis de ses partenaires internationaux. Le projet devait devenir un projet d'aménagement et de

développement du territoire. Il se déroulait en vrai partenariat avec les collectivités, a-t-il conclu.

Pascale Amenc-Antoni

Pascale Amenc-Antoni a précisé que le CEA avait été désigné par les partenaires internationaux pour les représenter dans les débats publics et au cours des processus d'installation. Elle a aussi signalé la présence à la réunion d'Eisuke Tada, chef de l'équipe internationale sur le site de Cadarache.

Michel Chatelier

Le projet Iter

Pour Michel Chatelier, l'aventure ITER a plusieurs motivations : la constante augmentation des besoins en énergie, la disparition de l'énergie fossile et la lutte contre le phénomène de l'effet de serre. Face à cela, la fusion représente une option possible mais non garantie.

À l'aide d'un schéma, il a expliqué comment l'association de deux noyaux d'atomes légers à l'intérieur de la machine ITER, à température très élevée, crée la fusion en un atome plus lourd et comment un tel processus peut délivrer une puissance de 500 méga watts.

Il a ensuite défini les trois niveaux d'organisation du projet : le niveau international qui est responsable des objectifs scientifiques, le niveau de chaque partenaire, c'est-à-dire les agences domestiques, et le niveau national qui regroupe une mission étatique, l'agence ITER-France, et une mission d'accompagnement.

Les étapes du projet

Il a détaillé les trois étapes du projet ainsi que leur coût : la construction d'une durée de 10 ans coûtera 4 570 millions d'euros, l'exploitation pendant 20 ans au coût de 4 800 millions d'euros et enfin une phase de démantèlement pour laquelle 530 millions d'euros seront provisionnés.

Les risques

Quant aux risques, il a souligné qu'ils pouvaient être de nature nucléaire, chimique ou externe, en précisant que le risque majeur résidait dans la présence de radioactivité sur le site. Cependant, l'étude d'impact a montré que les rejets liés à l'exploitation d'ITER et à son démantèlement resteront faiblement radioactifs.

Après cette introduction sur le débat public et sur le projet ITER, le public a pris la parole pour poser des questions.

Emploi, foncier et école internationale

Un ingénieur retraité du CEA Cadarache a soulevé le problème de l'acceptabilité sociale du projet (comment le projet va-t-il être accepté par la population locale) et de la spéculation foncière. Il a également demandé des précisions sur le chiffre des emplois créés en sachant que les effectifs du site de Cadarache sont en chute. Il s'est de plus exprimé sur une éventuelle déréglementation du travail si la législation française ne primait pas sur le chantier. Enfin, il s'est inquiété du fait que l'École internationale pourrait devenir un ghetto réservé aux élites.

Yannick Imbert a répondu en soulignant tout d'abord le fait que la question de l'acceptabilité sociale était primordiale. Il a effectivement confirmé qu'il y allait avoir un travail de fait sur l'acceptation d'ITER par les populations.

Pour ce qui est de l'emploi, il a expliqué qu'une typologie des filières et métiers demandés sur le chantier allait être faite afin de cerner les besoins précisément. Des formations seront ensuite mises en place afin de faire correspondre au maximum les emplois disponibles avec les demandeurs locaux.

Il a ensuite expliqué qu'un outil avait déjà été mis en place pour repérer les zones susceptibles d'accueillir de nouvelles habitations. Des dispositifs seront ensuite mis en place afin d'éviter toute spéculation foncière.

Concernant l'école internationale, il a assuré qu'il s'agissait d'un établissement de droit commun dirigé par des fonctionnaires d'Etat et que 25 à 30% de jeunes locaux pourraient y étudier. Il a affirmé qu'aucune mesure dérogatoire ne serait prise et que cette école servirait au territoire sur lequel elle est implantée.

Pascale Amenc-Antoni a complété sa réponse en expliquant que le nombre de postes dépendait des périodes et que si certaines installations ferment au sein du CEA, d'autres sont en construction.

Manifestants et foncier

Patricia Estarec, élue des Verts de Forcalquier s'est exprimée en faveur des manifestants. Elle s'est demandé s'ils ne pouvaient pas participer et si ce débat pouvait remettre en question les choix déjà faits. Elle a ensuite fait remarquer que des logements manquaient déjà à Manosque.

Patrick Legrand a donc réaffirmé que, concernant Iter, les choix essentiels étaient acquis (décision du 6 juillet 2005), mais que l'histoire montrait que de nombreux projets avaient subi des transformations suite aux débats publics. Il a de plus rappelé la proposition faite aux manifestants pour les rencontrer afin d'envisager leur insertion au débat.

Pour sa part, Yannick Imbert a souligné le fait que les décisions concernant Iter avaient été prises par un gouvernement élu démocratiquement. Sur le thème du logement, il a expliqué que s'il fallait 700 logements supplémentaires pour ITER dans la région, il allait en être construit bien plus afin de palier les problèmes locaux, le tout bâti dans un souci de respect du paysage local.

Montant de la R&D et sécurité

Stéphane Vatagnan, citoyen de Manosque, s'est tout d'abord étonné de la prise de position de certains mouvements écologistes. Il a rappelé que la décision de mener le projet ITER a été prise sous le gouvernement Jospin alors que Mme Voynet, membre des Verts, était ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Ecologie. Il a, de plus, remarqué que pas plus que ce gouvernement, aucun député européen ni conseiller municipal membre des Verts ne s'était opposé à ce projet. Il a ensuite demandé quelle somme serait allouée à la recherche européenne et si les règles de sécurité de Cadarache correspondaient à celles de l'installation ITER.

Pascale Amenc-Antoni a précisé que le programme européen prévoyait 76 milliards d'euros pour la recherche et que le projet ITER en absorbait 1,5 milliard. Quant à la sécurité, elle a expliqué que la loi française appliquée à Cadarache s'appliquerait aux installations d'ITER.

Ecole internationale

Odile Guigon, enseignante et représentante de la Fédération Syndicale Unitaire a sollicité un complément d'information sur la sélection à l'entrée de l'École Internationale. Elle s'est exprimée en faveur d'une école de secteur complémentaire des structures existantes. Elle

s'est interrogée sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'école et a émis l'hypothèse d'un rejet de la population arrivante.

Yannick Imbert a expliqué qu'il n'était pas aberrant de faire passer un test linguistique à l'entrée de cette école, d'autant plus que cela se fait déjà dans certains cursus. Il a insisté sur le fait que cet établissement serait complémentaire des établissements déjà existants et qu'il intégrerait la population locale. Il a relevé le fait que ce projet avait été accepté par un consensus et que ce nouvel établissement n'échapperait pas à la règle de droit commun en matière de financement.

Emploi local

M. Massimino, président d'un comité de quartier de Manosque a de nouveau soulevé la question des retombées en terme d'emploi local et s'est exprimé en faveur de la mise en place d'un centre culturel international, accessible aussi pour les locaux en leur permettant ainsi de profiter des cultures des pays d'origine des personnels recrutés pour ITER.

Yannick Imbert a confirmé que le chantier de construction d'ITER était soumis à un appel d'offres et qu'il était envisageable qu'une entreprise de BTP française le remporte. Quant à la sous-traitance, il a expliqué qu'il fallait s'organiser afin que la main d'œuvre française en profite.

Pascale Amenc-Antoni a indiqué que les chiffres sur les retombées en terme d'emploi présents dans le dossier étaient fiables puisque réalisés sur la base de constructions scientifiques similaires. Sur le thème de l'accueil des familles, elle a expliqué que le logement et les démarches administratives étaient les priorités à traiter lors de l'arrivée des familles mais que dans un second temps il était bien sûr question de faciliter l'insertion de ces nouveaux arrivants.

Michel Chatelier a ajouté que d'expérience (expérience acquise sur JET en Grande-Bretagne), on pouvait tabler sur des retombées en terme de sous-traitance, services et main d'œuvre aux alentours des 70%, les partenaires étrangers envoyant de la main d'œuvre uniquement pour la construction du cœur du projet.

Engagement de la région et aubaine pour le territoire

Christophe Castaner, maire de Forcalquier et vice président du Conseil régional a tenu à insister sur le fait que la région s'était engagée dès le départ dans le projet ITER, et que le Conseil régional a été élu sur un programme comprenant explicitement un soutien financier au projet.. Il a rappelé que la Région participait à hauteur de 55 millions d'euros dans la création de l'école internationale, ce qui garantissait son fonctionnement de droit commun et l'intégration de la population locale. En guise de conclusion, il a désigné ITER comme étant une aubaine pour la région en terme de logement mais aussi pour une politique complémentaire de développement de l'énergie renouvelable.

Patrick Legrand a ensuite donné lecture de questions écrites

Paysage, risque et tourisme

M. Chayan, citoyen de Manosque a demandé comment ITER allait s'intégrer dans le paysage, quels étaient les risques sur l'environnement et quelles pouvaient être les retombées touristiques.

Pascale Amenc-Antoni a expliqué que la réalisation de la machine ferait l'objet d'un concours d'architecture, comme cela a déjà été fait pour les premiers bâtiments. Elle a signalé l'impact touristique positif d'ITER sur la région.

Débat ou information ?

M. Dufour s'est interrogé sur le fait que la réunion, plutôt qu'un débat, était en fait une information sur le projet.

Patrick Legrand a répondu que la commission nationale du débat public estimait qu'une série de choix étaient encore à faire, d'où la nécessité du débat.

Annulation du projet

Patricia Starec, élue des Verts de Forcalquier a demandé si une opposition massive retranscrite dans le bilan pourrait avoir pour conséquence l'annulation du projet.

Patrick Legrand a donc expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une enquête mais d'un débat qui avait pour but de faire sortir les avis, propositions de la population afin de les porter à la connaissance du maître d'ouvrage.

Yannick Imbert a ajouté que le débat public donnait la possibilité d'être informé et de débattre des implications du projet. Il a expliqué que des enquêtes publiques seraient menées à l'automne sur les thèmes du logement, du foncier et du transport. Il a insisté sur le fait que le débat public ne consistait pas en la remise en question du projet ITER qui relevait d'une décision internationale.

Le public a ensuite repris la parole pour les dernières questions du débat.

Retombées scientifiques

Un citoyen a demandé quelles seraient les retombées scientifiques du projet.

Michel Chatelier a expliqué que, si la fusion a un but énergétique, d'autres bénéfices seront probablement tirés de l'expérimentation. En effet, les procédés développés conduisent à des applications dans d'autres domaines, comme l'informatique par exemple.

Association "comment réussir Iter"

Daniel Spagnou, député des Alpes de Haute Provence, a exprimé son contentement face au déroulement du débat. La qualité des débats lui semblait être de haut niveau. Il a insisté sur le fait qu'aucune commune ne serait laissée sur le bord du chemin et a demandé si l'association "Comment réussir ITER" serait auditionnée.

Patrick Legrand a répondu que la commission particulière du débat n'avait pas à auditionner les associations mais qu'elles peuvent participer au débat de plusieurs manières, en particulier grâce aux cahiers d'acteurs.

Infrastructures routières

Un ingénieur du CEA s'est inquiété du manque d'infrastructures routières reliant les domiciles du personnel au centre Cadarache.

Yannick Imbert a répondu que ITER n'était pas là pour créer les problèmes mais au contraire pour accélérer leur résolution. Si la région manque de structures de communication, il a souligné une forte mobilisation, par exemple grâce au Contrat Plan État Région. Il a expliqué que les itinéraires routiers prévus pour les convois seraient ensuite utilisables par la

population. Il a ajouté qu'un travail de concertation était mené avec l'ensemble des maires concernés pour savoir comment les habitants pourront profiter de cette route une fois les convois finis. Il a ajouté que les transports collectifs allaient être fortement développés entre Marseille et Aix et qu'une réflexion était menée pour l'axe Aix – Manosque – Sisteron - Gap.

NB: les personnes du public ayant juste donné leur nom oralement, des erreurs peuvent s'être glissées dans leur orthographe